

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706072-DE
Date de signature : 06/07/2011
Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. DUPIRE - M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Villéo - Augmentation de capital - Souscription de la Ville

M. DESEILLE, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 17 mars dernier, la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Villéo a sollicité la Ville de Dijon et le Grand Dijon pour une participation renforcée à son capital que le conseil d'administration, réuni le 17 février 2011, a décidé de porter de 3 à 6 millions d'euros par l'émission de 9 677 490 actions nouvelles, pour une valeur nominale de 0,31 € chacune.

Créé en 1919, il s'agit du plus ancien organisme de logements locatifs sociaux de l'agglomération dijonnaise. En 1954, la société anonyme d'habitations à loyer modéré prend le nom de SA d'HLM « Le

Foyer Dijonnais » pour devenir, en septembre 2009, Villéo, dans le cadre de la réforme du 1% logement, en lien avec la création de Logilia.

La société a repris ainsi le parc des agences Néolia situées sur le territoire de l'agglomération dijonnaise (600 logements) et en Saône-et-Loire (2 450 logements). Elle développe depuis janvier 2010 des activités d'aménagement, de construction de logements (locatif, accession sociale) et de réhabilitation. A ce jour, le patrimoine de Villéo compte plus de 6 500 logements à la location, dont 68 % sont situés dans l'agglomération dijonnaise et 16% à Dijon.

Les principes fondamentaux d'actions de Villéo sont les suivants :

- agir en partenaire de l'ensemble des intervenants du logement social au premier rang desquels les collectivités locales et l'Etat,
- construire des logements de qualité, tant sur le plan technique que sur le plan architectural, ce qui passe par une collaboration étroite avec les architectes et les entreprises,
- développer une offre de logements à un coût (loyer + charges) accessible aux ménages,
- favoriser la collaboration avec les associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et du social (Sdat, Acodège, etc.).

Avec un rythme de production 2006-2010 de 90 logements à loyer modéré par an sur la ville de Dijon (soit un total sur cinq ans de 441 logements – 348 PLUS, 78 PLAI, 15 PLS – réalisés au sein de 37 opérations et représentant 22% de la production globale à l'échelle communale), l'activité de la société s'inscrit en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) d'agglomération, déclinés et portés par la Ville de Dijon.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé que la Ville de Dijon souscrive à l'augmentation de capital de la SA, soit une participation de 7016 nouvelles actions, correspondant à un montant de 2 174,96 €. Cette souscription consistera à doubler le nombre d'actions détenues.

Il est précisé, s'agissant de la représentation au sein des instances décisionnelles de Villéo, que les modalités précédentes sont maintenues s'agissant de la Ville de Dijon qui dispose d'un poste au conseil d'administration.

Le Grand Dijon, pour sa part, délibérera le 30 juin, pour l'acquisition de 50 000 nouvelles actions, illustrant également le souhait de la collectivité de voir se poursuivre le partenariat construit avec Villéo à l'échelle du territoire communautaire.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider le renforcement de la participation de la Ville de Dijon au capital de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Villéo, sise 28 boulevard Georges Clemenceau - BP 30312 - 21033 Dijon Cedex, moyennant un montant de 2 174,96 € correspondant à l'acquisition de 7 016 actions supplémentaires sur la base d'une valeur unitaire de 0,31 €;
- 2- dire que le montant de la dépense correspondante sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2011;
- 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ